

# Projet Pédagogique - ACM de l'Union Sportive de Vern



**Année scolaire 2022-2023**

## **1- Description du centre**

L'Union Sportive de Vern (USV) est une structure associative qui regroupe et coordonne les 27 associations sportives de la commune de Vern-sur-Seiche.

Elle organise également ses propres activités sur les périodes scolaires et de vacances, à destination des élèves des écoles primaires, ainsi que des enfants et adultes de la commune et de celles alentours.

L'USV met également en place un accueil de loisirs sportif, pendant chaque période de vacances scolaires, à destination des enfants de 8 à 14 ans.

En fonction du nombre d'animateurs sur chaque période, et des activités programmées, l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) a une capacité d'accueil maximale de 12 à 40 jeunes par journée.

### **Locaux :**

L'USV a pour siège la Maison des Sports de Vern-sur-Seiche.

Pour les besoins du centre, ces locaux sont utilisés pour la gestion administrative et les réunions.

Les autres locaux utilisés sont les suivants :

- Complexe de la Chalotais, principal lieu de vie de l'ACM.
  - Maison des jeunes « La Passerelle » : en collaboration avec le Centre socio-culturel « Centre des Marais » (CDM), utilisée pour l'accueil des enfants et des familles le matin, le temps du midi (prise de repas, temps calme, jeux divers), et le temps de fin de journée (jeux divers, arrivée des parents)
  - Salle omnisports du COSEC : pour une majorité des activités sportives
  - Terrains extérieurs
- Complexe sportif du Champ Brûlon, pour le Tennis de Table et le Tennis.
- Complexe du Bouridel, pour l'Athlétisme principalement

En cas de besoins ou activités exceptionnel(le)s, les autres infrastructures sportives et lieux extérieurs de la commune Vernoise peuvent être utilisés.

### **Inscriptions et tarifs :**

Chaque enfant de 8 à 14 ans souhaitant participer à nos activités peut s'inscrire, sans critère géographique ou discriminatoire.

Nous demandons dans un premier temps, une fiche de renseignements pour chaque enfant accueilli (à renouveler tous les ans).

Les inscriptions par journée ou demi-journée se font ensuite par mail ou à l'accueil de l'USV.

Pour contacter l'USV :  
US Vern – Maison des Sports  
7A avenue de la Chalotais  
35770 Vern-sur-Seiche  
02 99 00 44 87  
usvern35@gmail.com

Les tarifs sont établis en fonction du coefficient familial CAF/MSA.

- Tarif journée : entre 6,15€ et 7,00€
- Tarif 1/2 journée : entre 4,40€ et 5,00€
- Un complément peut être demandé en cas d'activité exceptionnelle (Kayak, piscine...)

## **2- Rappel global du Projet Éducatif**

Le bureau directeur de l'US Vern est l'organisateur de son ACM. Il nous donne les directives et les moyens (humains, matériels et financiers), pour atteindre les objectifs déterminés.

L'USV est une association omnisports, qui fait ainsi la part belle aux activités sportives, tout en se conformant aux grands principes du champ de l'animation. En ce sens, l'USV souhaite qu'au sein de son ACM, les objectifs suivants soient atteints :

- La prise de plaisir,
- Le respect des autres et des différences,
- L'apprentissage du « vivre ensemble »,
- La promotion de la santé et du bien-être,
- La découverte et la promotion d'activités sportives.

L'USV porte également une attention particulière au développement des valeurs suivantes :

- L'entraide et la solidarité,
- La démocratie,
- La bienveillance,
- Le respect de l'environnement.

## **3- Intentions éducatives et pédagogiques de l'équipe d'encadrement**

### **a) Intentions éducatives**

Le projet pédagogique découle du projet éducatif de l'USV, et doit permettre l'application des valeurs prônées par l'organisateur.

L'ACM de l'US Vern est ainsi un centre de loisirs à dominante sportive, ouvert à tous les enfants de 8 à 14 ans, dans lequel l'épanouissement et le plaisir de chacun sont les principales priorités. De plus, les valeurs de respect, d'entraide et de bienveillance entre tous les participants, doivent être mises en avant durant les périodes d'ouverture, et permettre l'accomplissement des objectifs éducatifs.

En ce sens, l'équipe d'encadrants cherchera à mettre en place les conditions qui amèneront au respect des autres, des biens et de l'environnement, à l'apprentissage du vivre ensemble, et aux bienfaits que peuvent apporter les activités sportives, tels que la promotion de la santé et du bien-être, la confiance en soi, la maîtrise des émotions, ou encore la coopération.

### **b) Objectifs pédagogiques**

## A- Amener les enfants à être respectueux envers les autres, les biens et l'environnement

Assurer le respect sous toutes ses formes est une priorité de l'équipe encadrante. Des journées sous le signe du respect permettent d'améliorer beaucoup de paramètres importants de la vie collective : le sentiment de sécurité morale et physique, le plaisir de vivre ensemble et de participer aux activités, la facilité à communiquer, ou encore la préservation du matériel et de l'environnement.

Pour faire en sorte que le respect soit un principe appliqué par tous les participants, les encadrants énoncent, et surtout expliquent, les règles de vie, de groupe, ou encore d'activités, qui permettent à chacun de comprendre le cadre dans lequel il évolue. Si des enfants ne comprennent pas ce cadre, ou s'ils ont envie d'en modifier les paramètres, les encadrants sont à leur écoute pour reformuler les règles, les réexpliquer, et éventuellement les adapter s'ils le sentent opportun, afin d'optimiser l'adhésion des enfants à ces règles. Dans tous les cas, la sécurité de tous doit être garantie par celles-ci.

Les règles principales concernant le respect des personnes sont les suivantes : dire bonjour aux animateurs en arrivant au centre, être poli avec tout le monde, exclure toute forme de discrimination ou de moquerie, ainsi que toute forme de violence (physique, verbale, psychologique).

Le respect des biens est également soumis à des règles : faire attention à ne pas dégrader le matériel utilisé, les locaux ; ranger le matériel utilisé pour les différentes activités ; nettoyer son espace de restauration après les repas.

Enfin, le respect de l'environnement est favorisé par les règles de tri sélectif, d'économie d'énergie et d'eau, ou encore la préférence de déplacements à pieds entre les différents sites dans la mesure du possible.

Des temps d'informations, d'échanges et de débats, ou encore de formation, sont programmables durant les différentes périodes, afin de favoriser la compréhension et l'application de ces règles et de ces principes.

De plus, lors des activités, les animateurs cherchent à développer le respect, entre autres valeurs, à travers la mise en place de différents rôles sociaux, tels que ceux d'arbitre, de responsable matériel ou d'équipe par exemple, avec une répartition et une rotation des rôles la plus équitable possible. Ainsi, les enfants impliqués dans ces rôles particuliers sont mis en avant, sont valorisés par leur engagement, et bénéficient du respect dû aux fonctions particulières en question. Les autres enfants doivent ainsi, en plus de respecter l'enfant en lui-même, respecter la fonction qu'il exerce momentanément, ce qui n'est pas toujours évident puisqu'ils n'ont pas, pendant cette période, exactement les mêmes droits et devoirs, mais respecter ceci est très formateur pour eux.

## B- Amener les enfants à être autonomes et responsables

Nous accueillons durant nos journées d'ouverture, un public de 8 à 14 ans, c'est-à-dire des grands enfants et des adolescents. A cette période de la vie, ce public a à la fois envie et besoin de plus en plus de liberté et d'autonomie. Il incombe donc à notre équipe d'encadrants de vérifier, d'accompagner et de faire évoluer dans le bon sens l'autonomie des jeunes accueillis.

En fonction du niveau d'autonomie de chaque enfant évalué par les encadrants, ces derniers adaptent ainsi les consignes, le cadre réglementaire. Les encadrants vont ainsi donner plus facilement de la liberté et des responsabilités aux enfants qu'ils auront jugé comme assez autonomes pour assumer celles-ci.

L'idée est, de façon générale, de donner petit à petit plus de libertés aux enfants s'ils s'en montrent dignes et respectueux, afin de les faire progresser dans leur autonomie.

Par exemple, les animateurs peuvent adapter l'espace dont disposent les enfants pour manger et jouer sur le temps du midi (uniquement à l'intérieur du bâtiment, ou possibilité également d'aller sur la périphérie de celui-ci, voire sur les aires de jeux voisines). En fonction de la capacité des

enfants à respecter les consignes (horaires, sécurité, activités possibles), et à évoluer sérieusement sans adultes à proximité directe, les libertés de ceux-ci sont adaptées. Si tout se passe bien, un maximum leur sont données, et ainsi les enfants agissent en autonomie, de façon responsable, ce qui leur permet de développer ces caractères.

Le principe est similaire durant les activités. Plus les jeunes sont autonomes, plus les animateurs les laissent pratiquer sans surveiller leur comportement, leur rappeler les règles, etc. De même, les jeunes autonomes sont davantage sollicités pour des responsabilités particulières, telles que le rôle d'arbitre par exemple. Mais les enfants moins autonomes ne sont pas laissés de côté à ce niveau : les animateurs peuvent leur confier des responsabilités moins difficiles à assumer, comme la charge d'apporter du matériel, le rôle de chef d'équipe... Ainsi, chaque jeune, à son niveau, est amené à développer son sens de l'autonomie.

### C- Développer la curiosité et le plaisir qu'ont les enfants pour les activités sportives

Les activités sportives sont les principaux outils d'animation de notre ACM. Nous devons donc les utiliser de façon pertinente pour assurer le plaisir et l'épanouissement des enfants accueillis à travers la pratique de celles-ci. Nous devons en ce sens les adapter, les faire évoluer, les moderniser, et en amener de nouvelles, afin de maintenir l'envie, la curiosité et le dynamisme du public tout au long des différentes périodes de vacances.

Le choix des activités est important pour optimiser les chances d'atteindre ces objectifs de plaisir et de curiosité. Nous essayons, sur notre programme d'activités, d'avoir comme base les activités les plus populaires, afin d'inciter les enfants à s'inscrire, et d'assurer le plaisir de beaucoup à pratiquer ces activités.

Mais il nous faut également proposer des activités moins connues, moins pratiquées, afin de varier les sports ou les autres activités. Ainsi, les enfants découvrent d'autres choses, et nous éveillons chez eux de la curiosité, de l'intérêt, et ainsi du dynamisme et du plaisir.

Des activités différentes, ou bien des formes de jeu différentes : nous pouvons en effet proposer des activités originales, comme nous l'avons fait ces derniers mois avec le tag archery, la course d'orientation ou encore le hip-hop. Mais les animateurs ont aussi vocation à proposer, au sein d'activités plus communes, des formes de jeu originales et innovantes, se décentrant des situations de référence, afin là-aussi d'amener de la variation, de la curiosité et ainsi du plaisir.

Les objectifs de curiosité et de plaisir pour la pratique des activités sportives font sens en tant que tels, mais ils servent également d'autres objectifs à plus long terme.

Bien évidemment, ils vont amener une fidélisation des enfants pour nos activités, et ainsi le maintien, voire la progression de l'effectif, ce qui est un des fondamentaux de la vie de l'ACM. Par ailleurs, la curiosité et le plaisir que ressentent les jeunes pour les activités sportives va les amener, bien souvent, à poursuivre leur activité sportive en-dehors de l'ACM : (ré)inscription dans les clubs, pratique loisir (en famille, entre amis, ou bien individuellement), voire même pratique dans le cadre de la vie de tous les jours (déplacements en vélo, prise des escaliers au lieu de l'ascenseur...). Ce développement général de l'activité physique et sportive aura tout d'abord un impact positif sur les associations de la commune, avec et pour lesquelles nous travaillons, puisque les jeunes vont avoir envie de s'inscrire pour les sports qu'ils ont apprécié. Mais surtout, cela va permettre aux jeunes d'être en meilleure santé, et de développer de nombreuses aptitudes : motrices, cognitives et sociales principalement.

Tout ceci doit ainsi entraîner un cercle vertueux pour la pratique sportive, de façon générale.

### c) Objectifs opérationnels qui en découlent

#### A- Amener les enfants à être respectueux envers les autres, les biens et l'environnement

- Faire comprendre et faire accepter un cadre réglementaire clair mais adaptable,

- Accepter les différences, apprendre à vivre en harmonie et en égalité avec ses pairs,
- Bannir les comportements et langages vulgaires, violents et/ou discriminatoires,
- Encourager et valoriser les comportements respectueux et solidaires sous toutes leurs formes,
- Engager les enfants dans une réflexion et une démarche responsable de préservation de l'espace et du matériel utilisé,
- Faire émerger des temps de débat ou de formation, concernant le « vivre ensemble » ou l'écologie par exemple.

#### B- Amener les enfants à être autonomes et responsables

- Favoriser la prise de responsabilités durant ou hors des temps d'activités,
- Développer l'autonomie des enfants en faisant évoluer certaines libertés, en rapport avec le respect de celles-ci,
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs journées via certains choix d'activités,
- Apporter de nouvelles activités, de nouvelles approches, pour que les jeunes expérimentent des situations différentes et enrichissantes.

#### C- Développer la curiosité et le plaisir qu'ont les enfants pour les activités sportives

- Diversifier les activités et les modes de pratiques, en cherchant régulièrement à innover,
- Favoriser l'aspect ludique dans la conception et le déroulement des activités,
- Encourager et valoriser les jeunes, quel que soit leur niveau de pratique,
- Apporter une attention particulière à faire participer les enfants qui pourraient être en situation d'exclusion du groupe, notamment sur les temps de sports collectifs, dans un esprit de « discrimination positive »,
- Permettre aux jeunes de s'exprimer et d'avoir un avis qui compte dans la programmation des activités,
- Donner du sens aux activités sportives, et faire le lien avec la pratique hors ACM.

## 4- Les activités proposées

### a) Logique d'activités

Les activités proposées sont très majoritairement physiques et sportives. Étant organisées par l'USV, une association sportive, l'orientation est donnée aux sports, dans ses différentes catégories. Plus particulièrement, les activités sont pensées et réalisées en corrélation avec les notions de plaisir, de loisir et de découverte. En aucun cas, nous n'avons d'objectifs d'enseignement ou de performance.

De plus, les activités de l'ACM de l'USV cherchent à être complémentaires à celles proposées par le Centre des Marais (CDM), plutôt orientées vers le manuel, l'artistique et le culturel.

Néanmoins, des activités non sportives peuvent être proposées, dans le cadre de journées communes avec la Passerelle, ou dans le cadre de journées à thème.

Par ailleurs, durant les temps libres (matin, midi et fin de journée), nous proposons des activités calmes et culturelles (lecture, jeux de société, dessin...) pour diversifier les journées des enfants, les amener vers des temps de repos physique, et les accompagner vers d'autres centres d'intérêts potentiels.

### b) Types d'activités

Les types d'activités sportives proposées au cours des vacances sont, de manière générale :

- Sports collectifs : Handball, Basket-ball, Football, Hockey, Ultimate, Base-ball...
- Sports de raquette : Badminton, Tennis, Tennis de Table...
- Sports individuels : Tir à l'Arc, Athlétisme, Mini-golf...

- Activités de pleine nature : Kayak, Sortie Vélo...
- Sorties exceptionnelles en structures : Piscine, Trampoline Park...

Certaines activités peuvent être proposées soit en salle, soit en extérieur. Le choix sera fait, dans ce cas, en fonction de la météo et du nombre d'enfants présents.

Comme évoqué précédemment, des journées communes sont organisées avec la Passerelle, qui a une orientation plus culturelle et manuelle. Ainsi, certaines activités de ce type sont parfois proposées, comme par exemple : sortie à la ludothèque, à la médiathèque, initiation hip-hop... De plus, nous programmons de temps en temps des activités « sport adapté », avec des objectifs d'inclusion au handicap, et de changement du regard des jeunes sur ces situations notamment, tout en permettant une variation des activités, telles que des sports paralympiques.

#### c) Modalités de fonctionnement

La plupart du temps, le programme d'activités est élaboré par l'équipe d'animation en amont, environ 1 mois avant le début des vacances, afin de communiquer au plus tôt et de façon transparente aux familles et aux enfants.

Sur certaines journées, le programme prévoit des activités « à la carte », ou des journées « multisports ». Lors de celles-ci, la possibilité est donnée aux enfants de donner leur avis, de choisir, de voter... Les activités se construisent donc en coopération entre les enfants, acteurs de leur programme, et l'équipe d'animation, recueillant, organisant et régulant les choix, dans un esprit d'écoute et de prise en considération de la parole de chacun.

De plus, les activités peuvent être adaptées en cours de journée, en fonction de l'envie des enfants, de leur état de fatigue, etc. Nous apportons un soin particulier à ce que les besoins et les caractéristiques de chacun, notamment physiologiques, soient prises en compte.

#### d) Articulation avec la vie quotidienne

Les journées se construisent autour des animations, qui occupent une place prioritaire dans la journée, afin d'engager un maximum les enfants dans la pratique, et ainsi d'optimiser les apports pédagogiques qui en découlent. De plus, le public accueilli est à la fois très demandeur d'action, de dépense énergétique, et à la fois encaisse très bien ce type de programme. Bien sûr, si des enfants peinent à assumer tout ce temps d'activités, des aménagements seront pris par l'équipe pour équilibrer leur dépense énergétique avec leurs capacités.

Toutefois, il est important pour les enfants d'avoir des temps plus calmes entre ces activités. Ces temps calmes, principalement celui du midi, sont utilisés pour la restauration et le repos en priorité, les enfants pouvant pratiquer des activités calmes, telles que la lecture ou les jeux de société. Mais ils ont également vocation à assurer les obligations et la formation à la vie collective, avec les valeurs qui en découlent : respect des autres, des locaux et du matériel, de l'environnement... Ainsi, il est demandé par exemple aux enfants de participer au rangement du matériel pédagogique et sportif après les activités, de nettoyer leur espace de restauration, et de pratiquer le tri sélectif.

## 5- La vie quotidienne

### a) La gestion des arrivées

A leur arrivée, chaque enfant est pointé par le directeur ou son adjoint, puis peut déposer ses affaires dans l'espace dédié. Il peut ensuite aller dans le coin lecture, ou jouer avec les autres enfants avec le matériel présent (jeux de société, billard, baby-foot...), avant le début des activités.

Si les parents sont présents, ils peuvent aller voir le directeur ou son adjoint pour poser leurs questions, apporter une précision concernant l'enfant, ou régler le paiement des journées.

#### b) Les repas

Ils ne sont pas gérés par l'USV. Les enfants doivent donc amener leur repas pour le midi, et éventuellement de la nourriture supplémentaire pour leur collation en cours de demi-journée (même si aucun temps particulier n'est prévu pour cela).

Il y a possibilité de réchauffer son déjeuner au micro-ondes. Il y a également possibilité de l'entreposer au réfrigérateur en arrivant le matin. Il est dans ce cas conseillé aux parents de transporter les aliments dans une glacière à moins de 10°C, afin de ne pas briser la chaîne du froid. Les repas peuvent être pris en salle, sur des tables. Ils peuvent également être pris en extérieur, sur le côté du bâtiment, sous la surveillance des animateurs.

Si un enfant participe à la journée entière mais rentre manger le midi, son responsable légal doit nous le faire savoir par écrit.

#### c) Propreté des locaux et environnement

Dans le cadre des volontés éducatives de respect du matériel, de l'espace mis à disposition, et de la préservation de l'environnement, il est demandé aux enfants de nettoyer leur table après leur repas, et tout espace qu'ils participeraient à salir durant la journée.

Il leur est également demandé, avec un rappel concernant le tri sélectif, de trier leurs déchets en les mettant dans les différentes poubelles présentes sur place.

De plus, il est demandé aux enfants de venir avec une paire de chaussures de sport de salle, afin de prendre soin de la propreté des gymnases.

#### d) Dispositions en cas de problème

Durant les journées d'activités, en cas d'urgence, de retard ou d'un autre problème important, vous pouvez contacter la direction sur le numéro professionnel du directeur de l'ACM : 06 73 21 99 27 (ou un autre numéro qui vous sera indiqué, si c'est un adjoint / suppléant qui est présent).

L'équipe garde les fiches sanitaires des enfants à portée de main en cas de besoin. Le directeur contactera les parents très rapidement.

En cas d'urgence médicale, un enfant sera, si possible, transporté vers son médecin traitant ou, le cas échéant, vers un médecin de la maison de la santé de Vern-sur-Seiche (distance très proche des principaux lieux d'activité). Si c'est une urgence qui relève des pompiers et/ou du SAMU, ces services seront appelés et les parents seront tenus au courant au plus vite.

## **6- Les horaires**

La journée type se compose des temps suivants :

- 9h45-10h00 : Accueil des enfants et des familles à la Passerelle.
- 10h00-12h00 : Activité(s) du matin.
- 12h00-14h00 : Prise du repas, puis temps calme et jeux divers à la Passerelle.
- 14h00-16h30 : Activité(s) de l'après-midi.
- 16h30-17h00 : Retour à la Passerelle, fin de la journée, départ des enfants.

Pour les parents :

- Si vous vous occupez du transport de votre enfant, vous pouvez donc le déposer à la Passerelle entre 9h45 et 10h00, et venir le chercher en fin de journée entre 16h30 et 17h00 au plus tard.

- S'il ne vient que le matin, vous pouvez venir le chercher entre 12h00 et 12h30.
- S'il ne vient que l'après-midi, vous pouvez le déposer entre 13h30 et 14h00.
- Si votre enfant se déplace seul, les mêmes modalités s'appliquent. Nous les laissons quitter les locaux à partir de 16h30 en fin de journée.
- Si votre enfant se déplace exceptionnellement seul, ou avec un autre parent, merci de nous l'indiquer avant ses journées d'activité, par écrit de préférence.

## 7- L'équipe d'adultes

- Sébastien Guillemois : Directeur de l'USV et de son ACM
- William Jamelot : Directeur stagiaire
- Aurore Allegret : Animatrice
- Franck Monnier : Animateur
- Ronan Marçais : Animateur
- François Chesnel : Animateur Stagiaire
- Noah Baril : Animateur Stagiaire

Les directeurs et animateurs sont salariés à l'année au sein de l'USV et de ses associations. Ils sont donc diplômés (ou en formation) et spécialisés en activités physiques et sportives.

En cas de besoin, l'USV peut faire appel à des animateurs, stagiaires ou non, de façon ponctuelle.

## 8- Le cadre, les règles de vie

Le directeur et son équipe organisent la vie de groupe et définissent un cadre global. Ce cadre, comportant des règles, peut être aménagé au cours des journées d'activités, en fonction du contexte et des discussions entre les différents acteurs de la vie collective (enfants, encadrants, intervenants). Si l'équipe le juge utile, ce cadre peut être négocié, et adapté, en concertation avec les enfants.

### a) Les règles de vie et obligations

Les enfants, à partir du moment où ils entrent au centre, et jusqu'à leur départ, sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Ainsi, les enfants doivent se conformer aux demandes des adultes, qui œuvrent pour leur sécurité, et la bonne conduite des activités et de la vie collective. De plus, tous les acteurs évoluant dans l'ACM (encadrants, intervenants, enfants) se doivent mutuellement le respect, quelles que soient leurs différences (âge, genre, apparence, religion...). De même, le respect est également dû aux locaux et aux espaces publics fréquentés, ainsi qu'au matériel utilisé durant les différents temps de la journée.

### b) Evolution des règles

En cas d'incompréhension ou de non adhésion à une règle (de vie, de groupe, d'activité...), les enfants seront toujours écoutés avec attention par l'équipe d'encadrants, que ce soit de façon individuelle ou collective ; l'équipe ayant la volonté de faire en sorte que le cadre soit compris et accepté par tous.

Si une règle se révèle trop contraignante, trop stigmatisante, ou trop discriminatoire (gabarit, genre...) pour un ou plusieurs enfants, l'équipe d'animation fera son possible pour l'adapter afin que tous les enfants s'y retrouvent et s'épanouissent dans ce cadre modulé.

Cependant, certaines règles et restrictions, principalement celles assurant la sécurité et la santé des enfants, ne sont pas négociables (violence, tabac, conduites addictives...). L'équipe d'animation essaiera tout de même d'aider les enfants à travers la compréhension et d'adhésion à ces règles,



mais sera intransigeante quant à son application. Si elles ne sont pas respectées, qui plus est à multiples reprises, des sanctions pourront être prises à l'encontre des fautifs.

### c) Les sanctions

En cas de manquement régulier et/ou sévère à une ou plusieurs règle(s), un enfant pourra être confronté au barème de sanctions suivant :

- Rappel du cadre et vérification de sa compréhension,
- Mise à l'écart de l'activité/du groupe pendant plusieurs minutes et discussion avec le directeur ou un animateur afin de résoudre le problème,
- Appel des parents, pour récupérer l'enfant au plus tôt, ou en fin de journée après une mise à l'écart du groupe.
- Exclusion définitive de l'ACM

Le directeur cherchera à s'entretenir avec les parents dès qu'il le sentira nécessaire, afin de ne pas arriver à de trop grandes extrémités.

## **9- La sécurité**

La sécurité des enfants est un principe primordial au cours des journées d'activités. C'est pourquoi le directeur et son équipe se réservent le droit de prendre des mesures particulières en cas de risque identifié, potentiel ou avéré.

### a) Mises en place générales pour assurer la sécurité morale et physique des enfants

Les encadrants ont comme mission prioritaire de s'assurer de la sécurité (sous toutes ses formes) des enfants accueillis. En ce sens, ils se rendent disponibles, à l'écoute et vigilants sur ce sujet. Les encadrants doivent également, de façon régulière, sensibiliser les enfants aux divers dangers qu'ils peuvent rencontrer, que ce soit sur le temps de l'ACM, et même en-dehors : dangers sur les activités, sur les déplacements, dangers domestiques, extérieurs... Ainsi, des temps d'information, d'échange, voire de formation, peuvent être proposés.

### b) Les activités à risque

Les animateurs de l'ACM sont formés à l'encadrement de la plupart des Activités Physiques et Sportives (APS), et sont attentifs à la sécurité des enfants lors de l'élaboration, la mise en place et le déroulement de ces activités.

L'USV ne propose d'activité considérée comme « à risque » que si un animateur ou un intervenant présent est formé à l'encadrement de cette activité.

En cas de blessure lors d'une APS, les encadrants prendront les mesures qu'il leur semble les plus adaptées à la situation (soin en utilisant la trousse de secours, conduite chez un médecin, appel des secours), et contacteront la famille au plus tôt.

### c) Les temps libres

Les enfants évoluent en autonomie durant ces temps libres, particulièrement le midi. Ils ont notamment le choix des activités possibles à ce moment. Les animateurs favorisent un maximum leur liberté et leur autonomie, dans un esprit de confiance. Ils peuvent également jouer avec eux. Cependant, si certains enfants mettent en danger leur sécurité, celle d'autres enfants, ou s'ils vont à l'encontre de valeurs fondamentales, telles que le « vivre ensemble » ou le respect de manière

générale, les animateurs réduiront leurs libertés d'action, et prendront les sanctions qu'ils jugeront adéquates.

#### d) Enfants avec traitements ou pathologies

Tous les animateurs de l'ACM étant titulaires du PSC1, ils sont habilités à exercer le rôle d'Assistant Sanitaire (AS), et ainsi à gérer les médicaments des enfants devant en prendre à intervalles réguliers.

Les familles doivent, en tel cas, nous prévenir, au plus tard en amenant l'enfant, des dispositions à prendre.

## 10- La communication

#### a) Diffusion du programme d'activités aux familles et enfants

L'USV communique sur son planning et ses activités environ 1 mois avant chaque période de vacances, via les supports suivants : site internet et réseaux sociaux de l'USV, affiches disposées dans les infrastructures sportives de la commune, flyers donnés aux enfants de CE2, CM1 et CM2 de la commune, et mail aux parents des enfants enregistrés dans notre base.

#### b) Communication visuelle pendant et après les périodes d'accueil

L'équipe d'animation peut prendre des photos et vidéos des enfants lors des activités, dans le respect du droit à l'image, afin d'alimenter différents supports de communication, destinés aux familles, aux enfants, et aux personnes intéressées par l'ACM.

Ces supports peuvent être les suivants : Site internet de l'USV, réseaux sociaux de l'USV (Facebook, Instagram), articles de presse, montage vidéo ou diaporama diffusé aux familles.

#### c) Communication avec la presse locale

Le programme d'activités, des informations sur l'ACM et ses encadrants, ou encore un bilan de vacances, peuvent faire l'objet d'articles de presse, notamment dans le journal Ouest France, ou le magazine de la commune « Vivr'a Vern ».

## 11- Les partenaires

L'ACM de l'USV développe plusieurs partenariats avec des acteurs locaux et/ou institutionnels, afin d'assurer son fonctionnement au niveau des finances, des infrastructures, du personnel et des activités.

- La mairie de Vern-sur-Seiche : nous fournit les locaux administratifs, d'accueil et les infrastructures nécessaires à la pratique des activités proposées.
- Le Centre des Marais (CDM) et sa maison des jeunes « La Passerelle » : nous propose un partage de leurs locaux pour les temps hors activités. Nous organisons également des journées en commun.
- La CAF : Nous subventionne, en fonction du nombre d'enfants accueillis principalement, ou de projets menés. Permet également d'adapter les tarifs en fonction du quotient familial.
- Les associations sportives de l'USV : nous mettent à disposition certains éducateurs sportifs pour animer les journées d'activités. Les bénévoles peuvent également intervenir ponctuellement sur l'élaboration et le déroulement de certaines activités.

## 12- Le budget

Un budget prévisionnel est déterminé avant chaque année civile par le directeur, et doit être à l'équilibre. Il tient compte des moyens alloués à l'accueil par les dirigeants de l'USV.

Le budget réel est calculé chaque année, et doit respecter du mieux possible le budget prévisionnel, notamment les dépenses concernant le matériel et les activités.

Il est donc important d'être vigilants au respect du matériel, ainsi qu'à la pertinence des activités extérieures, entraînant des coûts supplémentaire.

Les principaux postes du budget sont les suivants :

- Charges : Salaires des encadrants, achat de matériel, activités extérieures.
- Produits : Inscriptions, subventions.

## 13- L'évaluation du projet

Afin d'analyser l'efficacité du projet, et d'apporter des modifications judicieuses aux prochains, il est nécessaire de l'évaluer de façon la plus objective possible.

Pour que l'évaluation soit assez complète, nous jugeons important de mobiliser plusieurs méthodes et plusieurs sources qui nous permettront d'avoir des données larges, et ainsi d'optimiser la clarté de n'analyse.

Nous mettons ainsi en place une stratégie d'évaluation à 3 branches, faisant appel aux retours du public, à l'avis de l'équipe d'encadrement, et aux mesures de l'effectif.

### a) Analyse de l'effectif sur les différentes périodes

A chaque journée d'activités de l'ACM, nous ne pouvons maintenir l'ouverture qu'à partir de 6 inscrits, et nous avons une capacité d'accueil maximale de 30 enfants de manière générale (parfois moins en fonction des locaux utilisé et des activités pratiquées, et surtout en fonction du nombre d'encadrants).

D'un point de vue financier, en tenant compte des différents facteurs, nous avons besoin d'une moyenne de 10 enfants par encadrant et par journée pour être rentables.

D'un point de vue qualitatif, ludique et plaisir des journées et des activités, un effectif de 6 à 9 enfants est souvent légèrement pénalisant. En effet, l'ambiance est plus feutrée, et certaines activités doivent être adaptées pour rester intéressantes et censées.

Un effectif de 10 à 20 jeunes est optimal pour la pratique de la majorité des activités proposées. Il permet à la fois une ambiance généralement conviviale, avec plusieurs petits groupes d'affinités qui évoluent sereinement en collectivité ; mais aussi des possibilités plus importantes sur les activités et les éventuels temps de pause.

Un effectif de plus de 20 jeunes, de ce point de vue, peut amener à plus de difficultés de gestion de groupe et d'activités, mais l'adaptation des différents temps de la journée permet de fluidifier les choses, et il est très rare de finir la journée en se disant que nous avons trop de jeunes.

Une moyenne de présence de moins de 10 enfants par journée d'ouverture serait donc fortement négative. Mais c'est surtout l'évolution de l'effectif, et les différences en fonction de la programmation, qui vont nous intéresser.

## b) Prise en compte du point de vue du public

A plusieurs reprises lors des différentes périodes de vacances, nous cherchons à relever l'avis des enfants accueillis. Bien évidemment, les encadrants sont à tout moment à l'écoute des enfants, qu'ils aient des demandes, des joies, des peines... Mais plus particulièrement, nous mettons en place des temps consacrés au recueil de leurs avis, à l'oral ou à l'écrit.

En effet, nous pouvons consacrer quelques minutes d'une journée à des échanges, ou à des votes, sous forme de bilan ou de perspectives : Qu'ont-ils le plus / le moins apprécié en termes d'activités ? Qu'aimeraient-ils de différent pendant les temps libres ? ...

Ce recueil d'avis peut également se faire à l'écrit, de façon plus libre et individuelle, via des sondages. Nous préférons pour cela une forme avec des questions ouvertes, ou bien avec des smileys à entourer par thématique + un complément écrit : des formules plus qualitative qu'un QCM.

De même, le ressenti des parents est pris en considération. Le directeur se rend disponible à chaque début et fin de journée pour échanger avec eux, et même s'il n'y a pas d'outil particulier dédié au recueil de leur avis, nous prenons toujours en compte leurs retours, et mettons un point d'honneur à évoluer si les échanges en font ressortir une nécessité.

## c) Évaluation en équipe

Les directeurs et animateurs de l'USV ne sont jamais mobilisés tous ensemble sur les mêmes périodes et journées d'ouverture. Néanmoins, il est important de favoriser les discussions en englobant les points de vue de tous les professionnels de l'ACM.

Ainsi, des temps d'échanges, plus ou moins formels, sont organisés plusieurs fois dans l'année, avec tous les encadrants ou presque. Ils permettent d'obtenir les avis de chacun, concernant les activités, les enfants accueillis, et bien sûr notre pédagogie de manière générale, notamment sur la base de ce projet.

Mais bien évidemment, les échanges ne se limitent pas aux réunions. Durant les périodes d'ouverture, les encadrants présents échantent, débattent, et cherchent à améliorer tout ce qui peut l'être. Et les directeurs font le lien entre ce qui ressort de ces prises de parole.

De façon générale, ces différents échanges en équipe doivent permettre une évaluation qualitative du projet pédagogique, afin de faire évoluer les points qui doivent l'être, selon le jugement qui ressort des discussions. Le projet peut être d'ailleurs utilisé comme support des échanges, notamment si des thématiques en particulier sont abordées.